# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 46e année - Nº 8 - Jeudi 29 février 2024

Impressum – Le «Journal officiel de la République et Canton du Jura» paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. Adresse postale pour l'envoi des publications: Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. Courriel: journalofficiel@lepays.ch

# Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

# Ordonnance sur le personnel de l'Etat (OPer)

Modification du 13 février 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

Ī.

L'ordonnance du 29 novembre 2011 sur le personnel de l'Etat (OPer)<sup>1)</sup> est modifiée comme il suit:

Chapitre VI, section 2 (articles 91 à 95)

Abrogé(e)s

Article 177 (nouvelle teneur)

**Art. 177** <sup>1</sup> Pour les employés admis dans le programme d'allégement lié à l'âge avant le 1<sup>er</sup> août 2023, les conventions conclues avec le Service des ressources humaines demeurent applicables jusqu'à la cessation des rapports de service.

<sup>2</sup> Les conventions ne peuvent pas être modifiées.

Article 177a (nouvelle teneur)

**Art. 177a** <sup>1</sup> Les demandes d'admission dans le programme d'allégement lié à l'âge déposées avant le 1<sup>er</sup> août 2023 en vue d'une entrée en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2024 sont traitées conformément aux dispositions en vigueur jusqu'au 31 juillet 2023.

<sup>2</sup> Les conventions conclues ne peuvent pas être modifiées.

### Articles 177b à 177d

Abrogés

II.

La présente modification entre en vigueur le 1er avril 2024.

Delémont, le 13 février 2024

Au nom du Gouvernement La présidente : Rosalie Beuret Siess Le chancelier : Jean-Baptiste Maître Service du développement territorial

# Mise à l'enquête publique

Commune: Le Bémont

Les Cufattes 85b - 2360 Le Bémont

Lieu: 2360 Le Bémont **Procédure d'approbation** 

d'un projet d'installations électriques S-2403598.1 / Station transformatrice

sur mât HEB Les Rouges Terres

 Construction d'une nouvelle station transformatrice, démolition de l'actuelle station (S-0049921)

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par Société des Forces Electriques de la Goule SA, Route de Tramelan 16, 2610 Saint-Imier.

Le dossier est mis à l'enquête du 29 février au 15 avril 2024 à l'Administration communale du Bémont ou peut être téléchargé électroniquement:



https://esti-consultation.ch/pub/3475/aff9aef6

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);

- d) les demandes d'extension de l'expropriation art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

**Observation:** Lors de la publication, il faut tenir compte des féries (art. 22a PA), à savoir:

- a) du 7<sup>e</sup> jour avant Pâques au 7<sup>e</sup> jour après Pâques inclusivement:
- b) du 15 juillet au 15 août inclusivement;
- c) du 18 décembre au 2 janvier inclusivement.

Service du développement territorial

### Mise à l'enquête publique

Commune: Commune de Cœuve Rue Lambert 18 - 2932 Cœuve

# Procédure d'approbation d'un projet d'installations électriques

S-2403557.1 / Station transformatrice Vie de Vendlincourt

 Nouvelle construction sur la parcelle N° 3381 en remplacement de la station Route de Vendlincourt (S-0116969) le bâti restera exploité en cabine de distribution basse tension

L-2403558.1 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations Les Lavoirs et Vie de Vendlincourt

- Interruption de la liaison entre les stations Les Lavoirs et En Chaussin (L-0204085) pour permettre le raccordement de la station Vie de Vendlincourt
- Fouille à réaliser ~90 m

L-0204085.2 / Ligne mixte 16 kV entre les stations Vie de Vendlincourt et En Chaussin

- Interruption de la liaison entre les stations Les Lavoirs et En Chaussin (L-0204085) pour permettre le raccordement de la station Vie de Vendlincourt
- Fouille à réaliser ~90 m
- Démontage de la ligne pour la station Route de Vendlincourt (L-0196379) 218 m

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern.

Le dossier est mis à l'enquête du 29 février au 15 avril 2024 dans la commune de Cœuve ou peut être téléchargé électroniquement:



https://esti-consultation.ch/pub/3497/46819615

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

**Observation:** Lors de la publication, il faut tenir compte des féries (art. 22a PA), à savoir:

- a) du 7<sup>e</sup> jour avant Pâques au 7<sup>e</sup> jour après Pâques inclusivement;
- b) du 15 juillet au 15 août inclusivement;
- c) du 18 décembre au 2 janvier inclusivement.

# Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal - Commission des examens d'avocat

#### Examens d'avocat-e

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2024, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat-e doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, en utilisant le formulaire idoine disponible sur le site Internet de la République et canton du Jura (http://www.jura.ch/JUST/Avocats/Formation.html), avec leurs attestations de stage ainsi que leur licence ou leur maîtrise en droit, à la présidente de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu'au vendredi 22 mars 2024 au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.00 sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (CH83 0900 0000 2501 1354 0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 15 avril, le mercredi 17 avril et le vendredi 19 avril 2024. Les examens oraux se dérouleront le mardi 4 juin 2024. L'épreuve de plaidoirie et la remise des brevets sont fixées au mardi 18 juin 2024.

Porrentruy, le 22 février 2024.

La présidente de la Commission des examens d'avocat: Sylviane Liniger Odiet.

Tribunal cantonal - Commission des examens de notaire

#### Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2024, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, **jusqu'au vendredi 22 mars 2024** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 300.00 pour la première partie des examens et CHF 600.00 pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (CH83 0900 0000 2501 1354 0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 15 avril 2024. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 17 avril et vendredi 19 avril 2024. Les examens oraux se dérouleront le mardi 28 mai 2024.

Porrentruy, le 22 février 2024.

Le président de la Commission des examens de notaire: Jean-Marc Christe.

# Publications des autorités communales et bourgeoises

#### **Boécourt**

# Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Boécourt le 18 décembre 2023, a été approuvé par le Gouvernement le 6 février 2024.

Réuni en séance du 19 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1er mars 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boécourt, le 20 février 2024.

Conseil communal.

# **Bourrignon**

# Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Bourrignon le 13 décembre 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 13 février 2024.

Réuni en séance du 20 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bourrignon, le 21 février 2024.

Conseil communal.

# **Bourrignon**

# Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Bourrignon le 13 décembre 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 31 janvier 2024.

Réuni en séance du 20 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bourrignon, le 21 février 2024.

Conseil communal.

### **Bure**

# Assemblée communale extraordinaire lundi 25 mars 2024, à 20 h 00, au complexe scolaire

Ordre du jour:

- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023.
- Prendre connaissance et adopter le projet de plan d'aménagement local révisé (PAL) comprenant le plan de zones, le règlement communal sur les constructions et le plan des dangers naturels.
- 3. Discuter et approuver un crédit de CHF 476000.– pour l'achat du lotissement « Pré Nagé » regroupant 7 parcelles viabilisées N°s 4919 à 4925 du ban de Bure pour un total de 4837 m² ainsi que le chemin de desserte

- (flt 4828); donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
- 4. Fixer le prix de vente du terrain à bâtir communal pour l'année 2024 à CHF 110.— le m² et donner la compétence au Conseil communal pour la vente et signer les actes y relatifs.
- 5. Prendre connaissance du projet de morcellement de la parcelle communale N° 181 du ban de Bure pour former une nouvelle parcelle d'environ 1090 m², accepter le prix de vente de CHF 25.– par m² et donner compétence au Conseil communal pour la vente et signer les actes y relatifs.
- 6. Prendre connaissance du décompte final de l'assainissement de l'éclairage public.
- 7. Prendre connaissance du décompte final des travaux d'aménagement de l'UAPE.
- 8. Informations Communications.
- 9. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal et sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Bure, le 22 février 2024.

Conseil communal.

# Courchapoix

# Assemblée communale extraordinaire lundi 25 mars 2024, à 20 h 00, dans la salle communale

Ordre du jour:

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).
- Présenter le projet du SEC pour le déploiement des compteurs intelligents et voter le crédit de CHF 55000.-; donner compétence au Conseil communal pour la réalisation des travaux et la consolidation du crédit.
- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE).

Une séance d'information est planifiée le lundi 25 mars 2024, à 19 h 15, dans la salle communale, pour présenter le nouveau règlement communal relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE).

Les règlements mentionnés sous chiffres 2 et 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le projet d'ordonnance, ainsi que les projets des règlements, sont consultables sur le site internet de la commune: https://www.courchapoix.ch/cpx/

Courchapoix, le 26 février 2024.

Conseil communal.

# journalofficiel@lepays.ch

### Courroux - Courcelon

Assemblée des propriétaires fonciers de l'arrondissement des digues de la commune jeudi 14 mars 2024, à 20 h 00, à la salle du Colliard au Bureau communal de Courroux

Ordre du jour:

- 1. Nomination de scrutateur-s.
- 2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
- 3. Rapport du président.
- 4. Rapport du caissier.
- 5. Rapport des vérificateurs des comptes.
- 6. Budget 2024.
- 7. Projet Birse/B1 et canal de Bellevie.
- 8. Fixer la taxe des digues pour l'année 2025.
- 9. Divers.

Courroux, le 21 février 2024.

Secrétariat de la commission des digues.

#### Delémont

#### Nivellement de tombes

Le Conseil communal de Delémont informe que les tombes suivantes, dont les répondants officiels ne sont plus connus, seront nivelées:

| Clerici-Hager Antonio        | Sect. 18 / 1 / 60 | (1927-2006) |
|------------------------------|-------------------|-------------|
| Clerici-Hager Yvette         | Sect. 18 / 1 / 60 | (1941-1993) |
| Beauseigneur Edouard         | Sect. 33 / 1 / 10 | (1895-1957) |
| Beauseigneur-Chevrolet Fanny | Sect. 33 / 1 / 10 | (1896-1975) |

Les personnes qui connaîtraient les familles des personnes décédées voudront bien les avertir ou communiquer leur adresse à la Chancellerie communale, tél. 032 421 92 19.

Pour les renouvellements éventuels des concessions, le Conseil communal prie les intéressés de prendre également contact avec la Chancellerie communale, jusqu'au 25 mai 2023. Passé cette date, le nivellement des tombes sera effectué.

Delémont, le 23 février 2024.

Conseil communal.

# Lajoux

# Entrée en vigueur de la modification du règlement relatif au statut du personnel

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Lajoux le 20 décembre 2023, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 13 février 2024.

Réuni en séance du 19 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Lajoux, le 26 février 2024.

Conseil communal.

# Lajoux

# Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Lajoux le 20 décembre 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 13 février 2024.

Réuni en séance du 19 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Lajoux, le 26 février 2024.

Conseil communal.

#### Lajoux

#### Entrée en vigueur

# du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Lajoux le 20 décembre 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 13 février 2024.

Réuni en séance du 19février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Lajoux, le 26 février 2024.

Conseil communal.

# Avis de construction

#### Alle

Requérants: Zoé et Joël Maitre, Clos des Fosses 4, 2873 Saulcy. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture S.à.r.l, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage, local rangement et terrasse couverte.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 3707, sise à la rue Prés Croix, 2942 Alle. Affectation de la zone En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 14m00, largeur 10m00, hauteur 4m93, hauteur totale 7m55.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique ME, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles grises.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 19 février 2024.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

# La Baroche / Fregiécourt

Requérant: Carré Immobilier Sàrl, Route du Haut-Plateau 11, 2806 Mettembert. Auteur du projet: Atelier RAM, Route du Haut-Plateau 11, 2806 Mettembert.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec couvert pour véhicules, réduit et terrasse couverte. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture; construction de plusieurs murs de soutènement et murs en béton.

Cadastre: Fregiécourt. Parcelle N° 670, sise au Chemin du Montillat, 2953 Fregiécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2. Plan spécial: Le Montillat.

Dérogations requises: Article 7 al. 7 du PS le Montillat (alignement); article 12. al. 3, du PS (ouverture de toitures); article 9 du PS (zone verte); article 11 du PS (aspect architectural / couleur tuiles).

Dimensions: Longueur 20m78, largeur 10m83, hauteur 7m00, hauteur totale 9m20.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, beige / brun; toiture: tuiles, brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 26 février 2024.

Conseil communal.

#### **Boécourt**

Requérant et auteur du projet: Jol'Immo Sàrl, Rue de la Claverie 1A, 2853 Courfaivre.

Description de l'ouvrage: Transformation, agrandissement et changement d'affectation du bâtiment N° 56 pour l'aménagement de 7 appartements et de 1 atelier avec bureau; aménagement de 2 balcons, de 2 terrasses couvertes et de 2 terrasses baignoires en toiture; pose d'un couvert fermé sur un côté vers l'entrée, pose de plusieurs velux en toiture, pose de panneaux solaires en toiture, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, agrandissement et création de plusieurs ouvertures en façades; réaménagement d'une partie des alentours et aménagement de plusieurs places de stationnement extérieures.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 131, sise à la Rue du Bout-Dessus, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: Article CA16 RCC (aspect architectural / panneaux solaires et ouvertures en toitures).

Dimensions: Longueur 25m41, largeur 15m97, hauteur 6m00, hauteur totale 10m47.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi minéral blanc et lambris bois naturel; toiture: tuiles terre-cuite rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 23 février 2024.

Conseil communal.

### Clos du Doubs/Saint-Ursanne

Requérante: Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Installation solaire photovoltaïque sur un pan de toit (sud) 21,12 kWc - 93,8 m².

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 274, sise à la Route de la Cernie 6, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: Zone d'utilité publique, UAa.

Dimensions principales: Inchangées; panneaux: 93,8 m².

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 23 février 2024.

Conseil communal.

# Damphreux-Lugnez

L'avis ci-dessous, paru dans le Journal officiel N° 3 du jeudi 25 janvier 2024, est republié suite à la prolongation de l'échéance de la publication.

Requérant: Andy Schwarz, Rue Principale 39, 2933 Damphreux. Auteur du projet: Ernest Roth SA, Fbg Saint-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa.

Cadastre: Damphreux. Parcelle N° 2221, sise à la rue En Semencé, 2933 Damphreux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 21 LFOR (distance à la forêt). Dimensions: Longueur 12m00, largeur 12m00, hauteur 5m86, hauteur totale 7m80.

Genre de construction: Matériaux façades: béton armé et ossature bois isolée ventilée, finition crépi, teinte blancbrun; toiture: charpente bois isolée, couverture rouge en tuiles ou Eternit (à préciser).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Damphreux-Lugnez, Vie de Bonfol 70, 2933 Damphreux-Lugnez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux-Lugnez, le 26 février 2024.

Conseil communal.

### **Delémont**

Requérante: Société coopérative jurassienne d'habitation Delémont, par Agerim Sàrl, Rue du Stand 41, 2800 Delémont. Auteurs du projet: Architecture.aj Sàrl et Arches 2000 SA, Route Principale 36b, 2856 Boécourt.

Description de l'ouvrage: Assainissement énergétique de l'immeuble existant comprenant la pose d'une nouvelle isolation périphérique crépie, rénovation et isolation de la toiture, remplacement du chauffage mazout par une pompe à chaleur extérieure, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, création d'un ascenseur extérieur et de balcons, création d'une lucarne en toiture pour liaison du balcon avec les appartements des combles et transformation des appartements existants.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1347, sise à la rue Rièrel'Arsenal 7, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAa.

Dérogations requises: RCC articles 22 et 26 (intégration architecturale); RCC article 61 (alignement).

Dimensions: Longueur 11m08, largeur 3m80, hauteur 13m35.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage, teinte idem existant; toiture: tuiles terre cuite, teinte brune

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 26 février 2024.

Conseil communal.

# Delémont

Requérant et auteur du projet: CIAJ, Centre Islamique Arrahman du Jura, Jolimont 4, 2740 Moutier.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation des locaux du 2<sup>e</sup> étage en mosquée, pose d'un climatiseur en façade est et création de 4 places de stationnement.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 435, sise à la Rue Auguste-Quiquerez 76, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBa.

Dimensions: Bâtiment existant, dimensions inchangées.

Genre de construction: Matériaux façades: existantes, sans changement; toiture: existante, sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 26 février 2024.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

#### Les Genevez

Requérants: Canelle Broquet Ducret et Mikaël Ducret, Rue du Musée 3, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: BIM Process.ch, Route du 23-Juin 20A, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Création d'un garage, rénovation intérieure d'un appartement, ajout d'installations photovoltaïques et remplacement de chauffage.

Cadastre: Les Genevez. Parcelle N° 37, sise au lieu-dit Les Clos dessus, Rue du Musée 3, 2714 Les Genevez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: Article 71 al. 4 RCC (forme de toiture / annexe); article 59 Ocat (limite à la parcelle voisine / annexe).

Dimensions: Longueur 7m40, largeur 6m90, hauteur 3m60, hauteur totale 3m60.

Genre de construction: Matériaux façades: béton, face visible en béton apparent gris, porte sectionnelle blanche et garde-corps métallique anthracite; toiture: dalle béton; aménagement d'une terrasse non couverte avec dallettes de jardin.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 20 février 2024.

Conseil communal.

# Haute Ajoie / Chevenez

Requérant: SIDP, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose de 2 conteneurs semienterrés pour le ramassage des ordures ménagères.

Cadastre: Chevenez. Parcelle N° 1, sise à la rue Grand Bois, 2906 Chevenez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 48 RCC.

Dimensions: Longueur 3m80, largeur 1m60, hauteur totale 1m19.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 26 février 2024.

Conseil communal.

# Haute Ajoie / Damvant

Requérant: SIDP, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose de 1 conteneur semi-enterré pour le ramassage des ordures ménagères.

Cadastre: Damvant. Parcelle N° 906, sise à la rue Essert Choix, 2914 Damvant. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Dimensions: Longueur 1m60, largeur 1m60, totale 1m19. Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 26 février 2024.

Conseil communal.

# Haute Ajoie / Rocourt

Requérant: SIDP, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose d'un conteneur semi-enterré type Molok pour la collecte des ordures ménagères.

Cadastre: Rocourt. Parcelle N° 17, sise à la Route de la Saint-Martin, 2907 Rocourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAe.

Dimensions: Longueur 1m19, largeur 1m60, hauteur totale 1m19.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 26 février 2024.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

# Haute Ajoie / Roche-d'Or

Requérant: SIDP, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose de 1 conteneur semienterré pour le ramassage des ordures

Cadastre: Roche-d'Or. Parcelle N° 164, sise à la rue L'Oiselière, 2912 Roche-d'Or. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 LAT; article 21 LFOR.

Dimensions: Longueur 1m19, largeur 1m60, hauteur totale 1m19.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 26 février 2024.

Conseil communal.

#### Haute-Some/Bassecourt

Requérants: Berberat Jérémy et Schmid Noémie, Crât des Oiseaux 178, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, Rue de l'Église 19, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une maison familiale avec ajout d'une isolation périphérique et d'une pompe à chaleur; création d'un couvert à véhicules.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 2576, sise à la Rue du Pré Convert, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions couvert à véhicules: Longueur 5m68, largeur 6m18, hauteur 3m54, hauteur totale 4m00.

Genre de construction: Façades: crépi blanc cassé, bois; toiture: tuiles brunes, rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 23 février 2024.

Conseil communal.

### Haute-Some/Courfaivre

Requérants: Edona et Bujar Arifi, Rue de la Faverge 29, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Joseph La Commare, Au Village 33, 2855 Glovelier.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 3466, sise au Chemin de la Combe, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, H2. Plan spécial: La Combe.

Dimensions: Longueur 15m78, largeur 11m16, hauteur 6m97.

Genre de construction: Façades: crépi blanc et anthracite; toiture: gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 23 février 2024.

Conseil communal.

# Lajoux

Requérant et auteur du projet: BIM Process.ch, Rue du 23-Juin 20A, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert annexe au dépôt.

Cadastre: Lajoux. Parcelle N° 670, sise au lieu-dit La Couhaye, Dos les Laves 203, 2718 Lajoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dérogation requise: Demande de dérogation pour la distance à la limite (Article 140 - Règlement communal sur les constructions).

Dimensions: Longueur 17m60, largeur 12m00, hauteur 4m59, hauteur totale 5m30.

Genre de construction: Matériaux piliers: métalliques; sans façades; toiture: tôles ondulées brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 26 février 2024.

Conseil communal.

#### Mervelier

Requérante et auteure du projet: Commune mixte de Mervelier, Rue de l'Eglise 4, 2827 Mervelier.

Description de l'ouvrage: Suppression zone herbeuse et pose d'un enrobé bitumineux devant la mairie; suppression de 4 arbres; suppression regard ancienne citerne à mazout remplacé par des pavés; mise en place de 4 bacs à fleurs devant la mairie; construction d'un mur en briques et crépi en bordure de rue: aménagement d'un espace vert pour arbustes et rosiers; selon plans déposés.

Cadastre: Mervelier. Parcelle N° 39, sise au lieu-dit Clos des Prés, Rue de l'Eglise 4, 2827 Mervelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb.

Dérogation requise: Article 44 lit. b RCC (alignement à la route / mur).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Mervelier, Rue de l'Eglise 4, 2827 Mervelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 22 février 2024.

Conseil communal.

# Le Noirmont

Requérant: Damien Fayet, Rue de la Côte 25, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: l'atelier 39 Sàrl, Rue du Premier Août 39, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Agrandissement de l'habitation avec création d'une chambre.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 1580, sise à la Rue de la Côte 25, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 6m08, largeur 5m43, hauteur 2m79, hauteur totale 4m83.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, fini façades avec crépi teinte idem existante; toiture: tuiles béton idem existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 29 février 2024.

Conseil communal.

### Le Noirmont

Requérant: Julien Baume, Rue des Alisiers 10, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Description de l'ouvrage: Extension du garage avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture et remplacement du chauffage existant (mazout) par une pompe à chaleur intérieure.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 1905, sise à la Rue des Alisiers 10, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: RCC article HA 14 (distances et longueurs).

Dimensions: Longueur 9m94, largeur 8m30, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: béton armé, fini façades avec claustra bois; toiture: dalle béton, fini gravier; avec panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 29 février 2024.

Conseil communal.

#### Rossemaison

Requérants: Jessica Amella et Richard Steulet, Rue de la Gravière 37, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: B architecture Sàrl, Saint-Sébastien 11, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale, d'un garage fermé ainsi que d'une annexe.

Cadastre: Rossemaison. Parcelle N° 752, sise à la Rue de la Fenatte, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: Article HA14 RCC (longueur); article HA16 RCC (forme de toiture).

Dimensions: Longueur 35m50, largeur 15m05, hauteur 6m22, hauteur totale 6m22.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit et peinture int., brique TC, isolation, coupe-vent, lattage ventilation, panneau à crépir, crépi et peinture ocre; toiture: dalle béton étanchée et isolée, fini gravier gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 26 février 2024.

Conseil communal.

# Saignelégier

Requérant: SP Immobilier, Serge Parrat, Gruère 5, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: 360c Comte Entreprise Générale SA, Gautier Willemin, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction de 5 immeubles résidentiels pour l'aménagement de 34 appartements et de 2 parkings souterrains, selon le Plan spécial « Chasseral » du 12 juin 2023; installation de cinq pompes à chaleur air/eau posées à l'extérieur (une par immeuble), installation de plusieurs sorties pour ventilation parking et pose de panneaux solaires sur les toitures; aménagement de deux rampes d'accès aux sous-sols, d'un accès aux rampes et aux places de stationnement en béton bitumineux et pavés filtrants, d'un accès avec deux bandes de roulement et place en groise (pompiers), de plusieurs places de stationnement extérieures et de plusieurs cheminements piétons en groise et en pavés filtrants.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 289, sise au Chemin du Chasseral, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HCc. Plan spécial: Chasseral.

Dimensions bâtiment A: Longueur 28m23, largeur 18m99, hauteur 10m80; bâtiment B: longueur 28m23, largeur 18m99, hauteur 10m79; bâtiment C: longueur 25m33 m largeur 16m11 m hauteur 13m37; bâtiment D: longueur 28m23, largeur 18m99, hauteur 10m74; bâtiment E: longueur 25m33, largeur 16m11, hauteur 13m31.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé sur isol. périph.; toiture: toiture plate avec panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 8 février 2024.

Conseil communal.

# Val Terbi / Vicques

Requérant: Kamber Florent, Route de Rochefort 14, 2824 Vicques. Auteur du projet: BIM Process.ch, Rue du 23-Juin 20A, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale, avec PAC et panneaux photovoltaïques; selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 3364, sise à l'Impasse des Charmes, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAf. Plan spécial: Pesse sur la Fenatte

Dimensions: Longueur 13m84, largeur 9m94, hauteur 6m75, hauteur totale 8m13.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique module Swissmodul, isolation périphérique, crépi blanc; toiture: charpente bois isolée, couverture en tuiles TC noires; pose d'une PAC extérieure et implantation de panneaux solaires en toiture.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 23 février 2024.

Conseil communal.

#### Mises au concours

# JURA ECH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de l'économie et de l'emploi met au concours un poste de

# Responsable du secteur juridique à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Au sein du service, vous assurez la conduite du secteur en charge des questions juridiques et veillez à l'application des législations et réglementations fédérales et cantonales. A la tête d'une petite équipe, vous appuyez et conseillez le chef du département, la direction et les autres secteurs du service pour tout objet juridique de leur compétence. Vous supervisez et rendez des décisions, notamment en matière d'assurance-chômage et de police du commerce. Votre fonction vous amène à assister diverses commissions cantonales, à donner des formations, par exemple au personnel de l'Office régional de placement, à collaborer avec la Confédération et à participer à des groupes de travail intercantonaux.

**Profil:** Vous êtes titulaire d'un master universitaire en droit et idéalement d'un brevet d'avocat-e. Vous disposez d'une expérience d'au moins 2 à 4 ans dans une fonction similaire. Vous avez le sens de l'organisation et des responsabilités, ainsi qu'un excellent esprit de synthèse. Vous maîtrisez la communication orale et écrite et êtes à l'aise en allemand.

# Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de secteur IIc / Classe 20. **Entrée en fonction**: Dès que possible.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Claude-Henri Schaller, chef de service, téléphone 032 420 52 12.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation @ jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) jusqu'au 7 mars 2024 et comporter la mention «Postulation Responsable du secteur juridique SEE». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

# JURA ECH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service de l'enseignement met au concours le poste de

# Collaborateur-trice administratif-ve à 80-100%

**Mission:** Vous avez à charge la responsabilité de la coordination opération-

nelle des activités des différents secteurs du service. Vous appuyez le chef de service dans ses activités et la gestion du service, organisez le secrétariat central, préparez des documents à l'attention de la direction pour permettre la prise de décisions. La préparation et le suivi de dossiers, la rédaction de courriers et rapports, ainsi que l'organisation et le suivi des travaux de séances sont également dans vos attributions. Par ailleurs, la responsabilité de projets ponctuels vous sont également confiés avec un impact direct sur le service et les établissements scolaires. Par ailleurs, vous avez le rôle de suppléant-e du secrétariat du Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS).

**Profil:** Titre HE ou universitaire niveau Bachelor, par exemple en économie d'entreprise ou sciences politiques, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle souhaitée. Sens de l'organisation et des priorités, capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, maîtrise de la communication orale. Compétences en gestion de projet et en gestion opérationnelle.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IV / Classe 13 (+1 classe suppléance au secrétariat du DFCS).

Entrée en fonction: A convenir. Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Fred-Henri Schnegg, chef de service, téléphone 032 420 54 10. Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation @ jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) jusqu'au 15 mars 2024 et comporter la mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve à 80-100% SEN». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

# JURA ECH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ des titulaires, le Service des infrastructures, pour la section de l'Unité territoriale IX, met au concours deux postes d'

# Agent-e-s d'exploitation voirie UTIX

(deux postes à 80-100%)

Mission: Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, veiller à l'entretien et la disponibilité du réseau des routes nationales de l'Unité territoriale IX, à la sécurité des usagers de la route en toute saison et ceci 24h/24. Assumer, en équipe ou selon les cas individuellement, l'entretien complet des routes et de ses abords; balayage, vidange des dépotoirs, curage des canalisations, déblaiement de la neige et salage, remise en état des parapets de ponts, des barrières et des clôtures, nettoyage des routes et de leurs abords, fauchage des talus mécaniquement et manuellement, élagage des buissons et des arbres, pose et entretien de la signalisation, pose et remplacement des glissières de sécurité, etc. Etre prêt-e à intervenir par tous les temps et toute l'année pour des travaux d'entretien urgents. Prendre les premières mesures pour assurer la sécurité du trafic. Faire partie des équipes de piquet et d'intervention durant toute l'année et plus particulièrement assurer un service hivernal 24h/24.

**Profil:** CFC d'agent-e d'exploitation, d'un métier de la construction ou formation et expérience jugées équivalentes. Avoir de bonnes connaissances des travaux d'entretien et être titulaire d'un permis de conduire catégorie CE. Etre disponible, posséder des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches de voirie et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe et de nuit. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien de Delémont ou disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

# Fonction de référence et classe de traitement:

Agent-e d'exploitation voirie II / Classe 8.

# Entrée en fonction:

1er avril 2024 et 1er mai 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Daniel Stadelmann, chef de section de l'Unité territoriale IX, téléphone 032 420 60 83.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation @ jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) jusqu'au 22 mars 2024 et comporter la mention « Postulation Agent-e-s d'exploitation voirie UTIX ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

# JURA ECH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les cours d'Allemand pour Bilingues, le poste d'

# **Enseignant-e primaire bilingue**

Contrat de durée indéterminée.

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités contribuant au développement des compétences des élèves dans la langue allemande et à leur autonomie dans cette langue. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaires. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Profil:** Bachelor HEP ou titre jugé équivalent. Maîtrise de la langue allemande niveau C2 ou équivalent.

**Lieu de travail**: Ecole primaire du Gros-Seuc, Delémont. **Taux d'activité**: 14-17 lecons hebdomadaires en 3-8P.

# Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e primaire / Classe 13. Entrée en fonction: 1er août 2024.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du collaborateur en charge de la promotion de l'allemand, M. Jean-Marie Nussbaumer, au 032 420 54 33

Les candidatures, accompagnées de votre lettre de motivation, CV personnel, d'une copie de vos titres de formation, d'un extrait des poursuites et d'un extrait de votre casier judiciaire doivent être envoyées par e-mail à l'adresse sen.postulations@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) jusqu'au 14 mars 2024 et comporter la mention « Postulation Allemand pour Bilingues ».

Le Syndicat d'agglomération de Delémont met au concours le poste de



# Directeur-directrice technique du Syndicat d'agglomération de Delémont 80 à 100%

Missions/Projets d'agglomération (PA) et autres projets: suivi des processus liés aux projets, coordination avec le Canton, la Confédération et les communes pour le suivi des mesures et la mise en œuvre; établissement des conventions de financement avec la Confédération, suivi financier annuel pour le subventionnement fédéral avec l'aide des maîtres d'ouvrages et en collaboration avec les mandataires; gestion et coordination des mesures des autres projets en cours (paysage et biodiversité, réhabilitation des centres anciens, promotion de la mobilité douce, campagne d'agglomération, fiches de promotion économique, etc.). Plan directeur régional: gestion, mise en œuvre et suivi en collaboration avec les communes et le Canton. Cité de l'Energie: suivi général du dossier et appui du mandataire énergie; gestion des projets en cours, notamment les projets Région-Energie. Tâches administratives et secrétariat: mise à jour des différents tableaux de suivi de projet (communes, Canton et Confédération); gestion de la comptabilité générale et décomptes finaux en lien avec les projets; planification, convocation et organisation des séances du Conseil d'agglomération, des commissions et des assemblées, prises de procès-verbaux; gestion de l'information et de la communication avec les communes et les institutions partenaires, rédaction de divers articles et courriers (journal Delémont.ch), gestion du site internet et du site de

partage informatique; élaboration du rapport d'activités annuel.

Profil: Titre universitaire ou EPF (master) dans les domaines liés au développement territorial (géographe, architecte, ingénieur ou formation jugée équivalente); compétences professionnelles avérées dans les domaines de l'urbanisation et des transports; excellentes capacités à communiquer (présentations régulières) et à négocier, aisance rédactionnelle; sens aigu de l'organisation et des priorités, esprit d'initiative, capacité à travailler de manière indépendante et en équipe, avec le souci de l'atteinte des résultats; capacité d'adaptation, disponibilité et flexibilité; permis de conduire, type B, est au minimum exigé.

Taux d'occupation: 80 à 100%.

**Traitement:** Salaire attractif et adapté aux responsabilités de la fonction.

Entrée en fonction: 1er août 2024 ou à convenir.

**Obligations:** Etre domicilié ou élire domicile légal et fiscal dans une commune de l'agglomération de Delémont, s'affilier à la caisse de pensions du personnel communal de Delémont (FRED).

Renseignements: M. Damien Chappuis, président du Conseil d'agglomération, maire de Delémont, téléphone 032 421 92 19

**Postulation**: A envoyer au Service du personnel de la Municipalité de Delémont, par courriel uniquement à *service*. *personnel@delemont.ch*, **jusqu'au 29 mars 2024**.

# Marchés publics

# Appel d'offres

# 1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur Service demandeur/Entité adjudicatrice: Hôpital du Jura

Service organisateur/Entité organisatrice:

Hôpital du Jura, Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone 032 421 21 21. E-mail: Benedicte. Tisserand @h-ju.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante Stähelin Partner Architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone 032 421 96 60. E-mail: *Ib@staehelinpartner.com* 

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 2.4.2024. Heure: 16h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 cidessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres: 3.4.2024

Heure: 10h00. Lieu: Delémont Remarques: Voir conditions générales

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

# 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

#### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

# 2. Objet du marché

#### 2.1 Genre du marché de travaux de construction Exécution

# 2.2 Titre du projet du marché

LOT 22110\_Fenêtres bois-métal

# 2.3 Référence / numéro de projet

18015 - 22110

### 2.4 Marché divisé en lots?

Non

# 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics CPV:

45215120 - Travaux de construction de bâtiments médicaux spécialisés

45421132 - Pose de fenêtres

### 2.6 Objet et étendue du marché

Fenêtres bois-métal

### 2.7 Lieu de l'exécution

2350 Saignelégier (JU)

# 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

6 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

#### 2.9 Options

Non.

# 2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

#### 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

# 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

# 2.13 Délai d'exécution

Début: 29.4.2024. Fin: 16.8.2024

Remarques: Pose des fenêtres dès le 26.6.2024

#### 3. Conditions

# 3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

#### 3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les do-

# 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

### 3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français Langue de la procédure: Français

# 3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

### 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

**Dossier disponible à partir du** : 29.2.2024 jusqu'au 2.4.2024

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

# 3.13 Conduite d'un dialogue

Non

# 4. Autres informations

# 4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.